

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix et le sept octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Blagnac, régulièrement convoqué par lettres en date du vingt et trente septembre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, l'Hôtel de Ville, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER,

Monsieur BOUREAU - Monsieur CARLES - Madame FOLI (à compter de la question n°06A)-

Monsieur BIDOUILH - Mademoiselle BUISSON – Madame LABORDE (à compter de la question n°06A) - **Madame COMBES – Madame CALVAIRAC – Madame COUFFIGNALS -**

Monsieur TEJEDOR - Monsieur RIGOUT -

Adjoints

Monsieur AJAS - Madame BASTIEN-CANDOTTI - Monsieur BOYER - Madame CHEZE -

Monsieur DUBOS - Monsieur GABARRE - Monsieur GOMEZ - Madame GUERY - Monsieur INDELICATO - Madame MASSETTE - Madame NENADITCH -

Conseillers Municipaux délégués

Monsieur BRIAND (jusqu'à la question n° 9) – **Madame CAMBOULIVES - Monsieur LEONARD - Madame POINSOT – Monsieur RASTOUL -**

Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur LOUMAGNE – Premier adjoint au Maire - a donné pouvoir à **Monsieur le MAIRE ;**

Monsieur BERGON - adjoint au Maire - a donné pouvoir à **Madame CALVAIRAC** – adjointe au Maire ;

Madame BENNAMA - conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à **Madame BUISSON** – adjointe au Maire ;

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE - conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à **Monsieur BOUREAU** – adjoint au Maire ;

Monsieur BRIAND – conseiller municipal – a donné pouvoir à **Monsieur LEONARD** – conseiller municipal – (à partir de la question n°10) ;

Madame COUDREAU - conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à **Monsieur AJAS** - conseiller municipal délégué ;

Madame IZAGA - conseillère municipale - a donné pouvoir à **Monsieur RASTOUL** - conseiller municipal ;

Madame THEETEN - conseillère municipale - a donné pouvoir à **Monsieur BRIAND** - conseiller municipal (jusqu'à la question n° 9).

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :

Madame FOLI, Madame LABORDE - adjointes (pour les questions n° 1 à 5E) ;

Madame THEETEN – conseillère municipale - (à compter de la question n°10).

- Nombre de conseillers en exercice : **35**
- Nombre de conseillers présents ou représentés :
 - 33** jusqu'à la question n° 5 E
 - 35** pour les questions n°6A à 9
 - 34** à partir de la question n°10
- Dates de convocation : **20 et 30 septembre 2010**
- Date d'affichage : **20 septembre 2010**
- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que les projets de délibérations et les documents utiles à la préparation de la séance : **30 septembre 2010**
- Monsieur **GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.
- Le **procès-verbal de la séance du 17 juin 2010**, envoyé aux élus le 30 septembre 2010 avec les documents préparatoires à la séance, **a été approuvé à l'unanimité.**

LORS DE CETTE SEANCE DU 7 OCTOBRE 2010, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

OUVERTURE DE SEANCE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué l'actualité et notamment les points suivants :

- **Bilan chiffré de la rentrée scolaire** : hausse de 3% des effectifs soit 1 849 élèves dans les écoles maternelles et primaires ; ouverture d'une classe maternelle à l'école de l'Aérogare et fermeture d'une classe élémentaire à l'école René Cassin.
- **Succès confirmé de la Fête des Associations « nouvelle formule » qui s'est déroulée le 12 septembre** : couplée à « l'accueil des nouveaux habitants » et au « déballage marchand » du centre-ville, elle a accueilli plus de 6 000 visiteurs venus découvrir les activités de plus de 100 associations. Sur les 150 nouvelles familles blagnacaises répertoriées, 120 d'entre elles ont répondu à l'invitation. Un record ! Les terrasses des restaurants ont été prises d'assaut et 25 commerçants ont installé leurs tréteaux dans les rues du centre-ville.
- Actualité de rentrée particulièrement dense dans les jours à venir avec de nombreuses inaugurations d'équipements qui tiennent à cœur à la majorité municipale :
 - mardi 19 octobre : inauguration de la **halte-répit Alzheimer** (39, route de Cornebarrieu), un établissement de 15 places pour venir en aide aux personnes atteintes de cette maladie et à leur entourage.
 - mercredi 3 novembre : inauguration de la première « **maison intelligente** » de France – adossée à l'IUT de Blagnac qui dispense un diplôme d'Aide et d'Assistance pour le Monitoring et le Maintien à domicile - dont l'objet est de favoriser le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite et dépendantes.
 - vendredi 5 novembre : inauguration sur Andromède du boulevard « **Henri Ziegler** » (un des fondateurs d'Airbus Industrie) et du multi-accueil petite enfance « **Cassiopée** ».

- vendredi 12 novembre : inauguration du premier festival aéronautique de l'image, du film et du livre « **Des Etoiles et des Ailes** » (du 12 au 14 novembre 2010) qui préfigure le futur musée « Aéroscopia ».
- samedi 27 novembre : inauguration de la ligne du tramway, désormais baptisée « **ligne T1** ». Parallèlement, se dessine la ligne « Envol » qui desservira l'aéroport.

- Prochaine séance du conseil municipal : le **lundi 29 novembre 2010 à 18h30**.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**
ET LES ADJOINTS CONCERNES

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 2 JUIN 2010 AU 24 SEPTEMBRE 2010 *(cf. recueil des décisions)*

CETTE DELIBERATION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

RAPPORTEUR : **MONSIEUR CARLES**
ET LES ADJOINTS CONCERNES

2. DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL (cf. tableau ci-joint)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

- 70 995 € de subventions complémentaires,
- 20 000 € de crédits supplémentaires accordés à la Direction des Systèmes d'Information pour l'acquisition de clés 3G,
- 10 000 € de compléments de crédits accordés au Centre Technique Municipal,
- 206 000 € d'ajustements de crédits en matière de personnel,
- 11 900 € d'augmentation des crédits relatifs à la participation à verser au SDEHG,
- 12 877 € de divers ajustements de crédit.

RECETTES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à -37 000 € correspondant à une rectification des crédits relative à la participation versée par le SIVOM Blagnac Constellation.

Le total des dépenses étant de 331 772 € et celui des recettes de -37 000 €, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution de 368 772 € de l'autofinancement budgétaire prévisionnel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

11 250 € de dépenses nouvelles, correspondant à l'acquisition de 1125 actions du capital de la SEM L Grand Toulouse.

RECETTES:

- 89 000 € d'inscription pour le remboursement d'une avance forfaitaire du budget de l'eau,
- 1 519 987 € de subventions d'investissement accordées par divers organismes.

Suite à la diminution de l'autofinancement budgétaire (- 368 772 €) et la prise en compte des nouvelles recettes d'investissement (1 608 987 €), il convient de diminuer de 1 228 965 € l'emprunt théorique.

3. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2010

AFFAIRES CULTURELLES

- FJEPS ESPACE MUSICAL

1 700 €

Réaffectation d'une subvention exceptionnelle pour la participation de l'Espace Musical au 25^{ème} anniversaire du jumelage entre Blagnac et Buxtehude.

PREVENTION DES RISQUES

- ASSOCIATION BLAGNACAISE POUR LA PROTECTION DES CHATS ABANDONNES

1 000 €

Subvention exceptionnelle pour permettre à l'association de poursuivre son activité (en forte progression) de régulation des félins errants sur la commune jusqu'à la fin de l'année.

COMMUNICATION EXTERNE

- ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES

70 000 €

Subvention exceptionnelle pour l'organisation les 12, 13 et 14 novembre 2010 du festival « Aérospatial de l'image et du livre ». Cette subvention fera l'objet de 2 versements : 50 000€ en part fixe et 20 000€ au maximum en part variable en fonction du bilan financier final du festival. Par ailleurs, du matériel, des locaux et du personnel municipal seront mis à disposition de l'organisateur.

SPORTS

- GUIDON SPRINTER CLUB

500 €

Subvention exceptionnelle pour frais de déplacements pour participer aux championnats de France

4. BUDGET PRIMITIF 2011 DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Dépenses de fonctionnement : 622 000 €

Recettes de fonctionnement : 622 000 € dont 26 241,42 € (excédent d'exploitation reporté), 339 150 € (produits de la tarification) et 256 608,58 € (autres produits : 141 908 € et 114 700,58 € au titre de la participation de la ville de Blagnac)

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL :

A - POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL SIS 39, ROUTE DE CORNEBARRIEU ET ACCUEILLANT L'ASSOCIATION LA « FRATERNITE MUSULMANE »

Montant des travaux : 191 360 € TTC

B – POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA « MAISON GUIMBAUD »

Montant des travaux : 598 000 € TTC

C – POUR DES TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS À BELISAIRE ET POUR DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUR LE TERRAIN SYNTHETIQUE DES BARRADELS

Montant des travaux (terrain multisports) : 53 820 € TTC

Montant des travaux (terrain synthétique des Barradels) : 52 049,92 € TTC

D – POUR DIFFERENTS TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Montant des travaux : 287 040 € TTC

E – POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION ACOUSTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DES RAMIERS

Montant des travaux : 131 560 € TTC.

6. COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE :

A - EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE URBAINE :

- Implantation, réalisation et gestion des aires de grands passages des Gens du Voyage ;
- Création, aménagement et gestion des espaces naturels de loisirs suivants : Parc urbain de Pin-Balma et projet Axe Garonne ;
- En matière culturelle :
 - Création, coordination, participation à des manifestations ou évènements culturels à rayonnement régional ou national ;
- En matière culturelle et sportive :
 - Etudes contribuant à
 - développer des actions intercommunales sur l'ensemble du territoire,
 - la mise en réseau de l'offre de services et équipements culturels et sportifs,
 - organiser la mise en commun de moyens

Par ailleurs, le Conseil de Communauté pourra être amené à se prononcer ultérieurement sur la création de nouveaux équipements sportifs d'intérêt régional ou national.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 1 VOIX DE MADAME CAMBOULIVES
6 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR BLAGNAC »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND »
ET 2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

***B- RETRAIT DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE CERTAINS EQUIPEMENTS :
BASES DE LOISIRS DE PINOT, AEROSCOPIA ET SKATE PARK***

Le Conseil Municipal prend acte du retrait de l'intérêt communautaire de la zone de loisirs de Pinot, ainsi que de l'espace d'exposition aéronautique « Aéroscopia » et du « Skate Park », et accepte le transfert par le Grand Toulouse de la maîtrise d'ouvrage à la ville de Blagnac. En conséquence, l'ensemble des terrains d'assiette et équipements composant ces derniers sont restitués à la commune de Blagnac. Les contrats en cours afférents lui sont également transférés.

- transfert par le Grand Toulouse du permis de construire de l'équipement Aéroscopia à la Ville de Blagnac
- contribution de la Communauté urbaine du Grand Toulouse au projet Aéroscopia pour un montant de 4 000 000 €
- contribution de la Communauté urbaine du Grand Toulouse au projet de reconstruction du Skate Park pour un montant de 50 000 €.

POUR AEROSCOPIA :
DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 1 VOIX DE MADAME CAMBOULIVES
6 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR BLAGNAC »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND »
ET 2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

POUR LE SKATE PARK : DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. CONSTITUTION DE LA SEML GRAND TOULOUSE : rapprochement de la SETOMIP, de la SEM CONSTELLATION et de la SEM DE COLOMIERS

- fusion-absorption entre la SETOMIP, la SEM de Colomiers et la SEM Constellation par une nouvelle SEML à créer
- constitution de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
- participation de la Ville de Blagnac au capital de ladite société, lequel est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros divisé en vingt deux mille cinq cents actions de dix euros de valeur nominale chacune, à souscrire en numéraire
- participation de la Ville de Blagnac correspondant à la souscription de mille cent vingt-cinq (1125) actions, de dix euros chacune, à libérer en totalité à la constitution de la SEML (soit 11 250 €)
- désignation des représentants de la Ville de Blagnac au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SEML.

**ONT ETE ELUS À L'UNANIMITE DES VOTANTS :
REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET A L'ASSEMBLEE GENERALE :
MONSIEUR BIDOUILH.**

**REPRESENTANT SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE GENERALE :
MONSIEUR BOUREAU.**

MESSIEURS BIDOUILH ET BOUREAU N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE.

8. EXERCICE 2009 :

RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DES ORGANISMES SATELLITES : STRUCTURES INTERCOMMUNALES, SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET SERVICES PUBLICS DELEGUES – RAPPORT SUR LA TAXE DE SEJOUR

Les rapports d'activités 2009 concernant les établissements publics de coopération intercommunale auxquels adhère la commune :

- **Communauté urbaine du Grand Toulouse**
 - élus délégués : Monsieur le Maire - Monsieur BERGON - Monsieur CARLES – Madame COMBES

- **SIVOM Blagnac Constellation :**
 - élus délégués titulaires : Monsieur le Maire, Monsieur LOUMAGNE, Monsieur BIDOUILH, Monsieur BERGON, Monsieur CARLES, Monsieur INDELICATO
 - Suppléants : Monsieur BOUREAU, Madame NENADITCH, Madame GUERY, Monsieur TEJEDOR, Monsieur DUBOS, Monsieur RIGOUT

- **Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement**
 - élu délégué titulaire : Monsieur BOUREAU
 - suppléante : Madame COUDREAU

- **S.I.A.H. (Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Touch)**
 - élu délégué titulaire : Monsieur GABARRE
 - suppléant : Monsieur BOUREAU

- **Syndicat Intercommunal pour le traitement de l'information dans la zone PYrénées LAnguedoc (SIPYLA)**
 - élue déléguée titulaire : Madame CALVAIRAC

- **Syndicat d'Electrification de la Région Ouest de Toulouse**
 - élu délégué titulaire : Monsieur BERGON
 - suppléant : Monsieur AJAS

- les rapports annuels d'activités 2009 des sociétés d'économie mixte (SEM) :

- **SEM Constellation**
 - administrateurs : Monsieur CARLES, Monsieur LOUMAGNE, Monsieur BIDOUILH, Monsieur BOUREAU, Monsieur INDELICATO

- **SEM C.T.V. (Câble Toulousain de Vidéo Communication)**

- élue déléguée titulaire : Madame CALVAIRAC

- suppléant : Monsieur GOMEZ

- les rapports d'exploitation transmis par les délégataires concernant les services publics délégués suivants :

- **concession de chauffage urbain** (saison de chauffe 2008/2009) (adjoint au Maire délégué : Monsieur BERGON)

- le rapport sur l'état relatif à l'emploi de la **taxe de séjour** en 2009 est présenté par Monsieur CARLES.

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

RAPPORTEURS : MONSIEUR **AJAS ET** MONSIEUR **CARLES**

9. ROUTE DE GRENADE :

***SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) :
DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A L'EFFACEMENT DES RESEAUX
BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC***

CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 18 MARS 2010

Contribution au plus égale à 257 069 € pour la partie électricité et éclairage.

10. TRAMWAY LIGNE « E » :

A - TISSEO- SMTC :

***A 1 - ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA DEVIATION DU
RESEAU DE GEOTHERMIE***

Montant : - 435,15 € HT

***A2 - ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR REMBOURSEMENT DE LA PRISE EN
CHARGE PAR TISSEO-SMTC DES PLUS VALUES FINANCIERES RELATIVES AUX
AMENAGEMENTS QUALITATIFS DEMANDES PAR LA VILLE :***

- EQUIPEMENTS QUALITATIFS D'ECLAIRAGE PUBLIC

La commune a souhaité, dans le cadre des travaux de la ligne E de tramway, voir requalifier ses équipements d'éclairage public :

- le thermolaquage des poteaux d'éclairage : le RAL retenu est le 7016, teinte similaire à celle du mobilier Ligne E (mâts supports de caténaire, barrières et potelets,...), pour un montant de 53 820 €

- EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES POUR LES BESOINS EN RESEAUX DE TELECOMMUNICATION DE LA COMMUNE

La commune a demandé, dans le cadre des aménagements de la Ligne E, l'intégration des infrastructures (chambres de tirage et fourreaux) nécessaires à l'installation ultérieure d'un réseau de télécommunication communal.

Le montant correspondant est de 62 192 €.

- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EDF SUR LA PLACE DU RELAIS

A l'occasion des travaux de déviations des réseaux EDF nécessaires aux travaux de la place du Relais, la commune a fait procéder à leur enfouissement, les réseaux préexistants étant aériens.

Le montant correspondant est de 68 172 €.

Le montant global prévisionnel de la plus value globale est estimé à 184 180 € TTC, y compris frais annexes (MOA, MOE, OCTA, CSPS contrôles extérieurs, études EXE entreprises...).

La commune de Blagnac effectuera le remboursement au SMTC - représenté par son mandataire la SMAT - de la plus value au coût réel à la fin des travaux.

URBANISME

RAPPORTEUR : MONSIEUR **BIDOUILH**

11. ACQUISITIONS ET CESSIONS :

A – ACQUISITION :

A1- D'UNE EMPRISE A LA COPROPRIETE DE LA RESIDENCE « LA PALME »

Régularisation d'une servitude de passage à titre gratuit.

A2 – D'UN TERRAIN A LA SEM CONSTELLATION DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE « PARC »

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Andromède, la ville a cédé à la SEM Constellation les terrains lui appartenant inclus dans le périmètre concerné. Une partie de ces terrains avait été acquise par la Commune pour la réalisation du cimetière « Parc » qui a été aménagé en plusieurs tranches au fur et à mesure des besoins.

Devant la nécessité de réaliser une extension de ce dernier, il convient de racheter à la SEM Constellation une partie de ces emprises. Il s'agit de la parcelle cadastrée AC N° 100 partie pour une surface de 1780 m².

Il est proposé de l'acquérir moyennant le prix de cession qui avait été consenti à la SEM, soit 8,50 € / m².

B – CESSION :

D'UNE PARCELLE A M. GAIGHER

Montant : 5 000 €

12. RENOUVELLEMENT URBAIN/ CITE « JARDINS »

RESIDENCE LES SAULES (quartier « Les Barradels » - chemin d'Aussonne) :

PRINCIPE DU DECLASSEMENT DES EMPRISES PUBLIQUES :

AVIS APRES ENQUÊTE : CESSION DES EMPRISES – AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE REALISER LES TRAVAUX

RESIDENCE « FONTAINES » (rue Fonsorbes) :

PRINCIPE DU DECLASSEMENT DES EMPRISES PUBLIQUES :

AVIS APRES ENQUÊTE : CESSIION DES EMPRISES – AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE REALISER LES TRAVAUX

13. DENOMINATION DE VOIE :

PLACE DU RELAIS (INTERSECTION ENTRE LA ROUTE DE GRENADE, LA RUE DE BUCHES ET L'ALLEE DES MURIERS)

ENVIRONNEMENT

RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE** (QUESTION N° 14)
MONSIEUR **BOUREAU** (QUESTION S N° 15 ET 16)

14. CENSEURS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE « AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC » (COMMUNES DE BLAGNAC – COLOMIERS – CORNEBARRIEU – TOULOUSE)

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE BLAGNAC

Le Conseil de Surveillance de la société « Aéroport Toulouse-Blagnac », réuni le 2 juillet 2010, a reconduit dans leur fonction de « censeur » les communes de :

- Toulouse
- Blagnac
- Cornebarrieu
- Colomiers

pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

MONSIEUR BOUREAU A ETE ELU A L'UNANIMITE DES VOTANTS.

MONSIEUR BOUREAU N'A PAS PARTICIPE AU VOTE.

15. ADHESION A L'ASSOCIATION « ARBRES ET PAYSAGE D'AUTAN »

Cotisation annuelle : 50 €

16. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE DE LA SOCIETE GEOTHERMIQUE DU RITOURET (SGR/DALKIA) D'EXPLOITER UNE CHAUFFERIE URBAINE

Dans le cadre des travaux en cours pour l'évolution du réseau de chauffage urbain.

ENFANCE ET EDUCATION

RAPPORTEUR : **MADAME COMBES**

17. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE

18. ADOPTION DE LA CHARTE EDUCATIVE MUNICIPALE

AFFAIRES SOCIALES

RAPPORTEUR : MADAME COUFFIGNALS

19. PLIE : HABILITATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SOUMISSIONNER AU MARCHE DE SERVICES PAR PROCEDURE ADAPTEE LANCE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE

Montant : 53 000 € HT

CULTURE

RAPPORTEUR : MADAME LABORDE

20. ODYSSUD-SPECTACLES : SUBVENTIONS

A – ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DE LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM) POUR L'ACTION DU COMPOSITEUR PIERRE JODLOWSKY EN RESIDENCE A ODYSSUD (SAISONS 2009-2010 ET 2010-2011)

Montant de la subvention : 20 000 €

B - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES MUSIQUES ANCIENNES ET NOUVELLES (ANNEE 2010) AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)/MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

SPORTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR DUBOS

21. ACTUALISATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES ACTIVITES SUIVANTES : STAGES SPORTIFS, « EDUCSPORT », GYMNASTIQUE, ET DES EQUIPEMENTS SUIVANTS : SALLE DE MUSCULATION ET STAND DE TIR

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : MONSIEUR BOUREAU

22. CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS

Création :

Agents de police municipale : 1

Chefs de service de police municipale : 1

Suppression :

Emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe

23. INFORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE RELATIVE AUX MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

Mise à disposition d'un éducateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe auprès du Blagnac Basket Club (28 heures hebdomadaires)

24. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 15 DECEMBRE 2009 RELATIVE A LA CREATION D'EMPLOIS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A DES BESOINS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS (suite à modification des équipes d'animation)

Attaché : 2
 Rédacteur : 3
 Adjoint administratif : 5
 Technicien supérieur : 1
 Adjoint technique : 30
 Educateur des APS : 2
 Opérateur des APS : 1
 Bibliothécaire : 1
 Assistant qualifié de conservation du patrimoine : 1
 Assistant de conservation du patrimoine : 1
 Adjoint du patrimoine : 1
 Educateur de jeunes enfants : 3
 Assistant socio-éducatif : 1
 ATSEM : 3
 Puéricultrice classe normale : 1
 Auxiliaire de puériculture : 5
 Agent social : 10
 Adjoint d'animation 1^{ère} classe : 23
 Adjoint d'animation 2^{ème} classe : 90

25. MODIFICATIONS DE DUREES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL

AFFAIRES CULTURELLES Conservatoire de musique et de danse	1 ASEA – Formation musicale	15h00	16h00
	1 ASEA – Trompette	4h15	4h30
	1 ASEA – Clarinette/Orchestre d'Harmonie	13h05	11h20
	1 ASEA – Piano	10h00	14h15
	1 ASEA – Piano	14h00	14h35
	1 ASEA – Guitare	10h15	15h45
	1 AEA – Alto	9h50	10h50
AFFAIRES SOCIALES Maison des aînés	1 intervenante couture	3h30	5h30

26. RESILIATION DE L'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD) DE LA HAUTE-GARONNE

DELIBERATION ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 3 VOIX DU GROUPE « POUR BLAGNAC »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND »
(SACHA BRIAND ETAIT REPRESENTE PAR MONSIEUR LEONARD
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »)
1 VOIX DE MADAME CAMBOULIVES

2 VOIX CONTRE :
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DE MONSIEUR LEONARD SUR LE CHANGEMENT DE STATUTS DE LA REGIE DES TRANSPORTS DE LA VILLE DE BLAGNAC :

Monsieur LEONARD, en raison des prochains changements dans le fonctionnement la Régie des Transports liés à la mise en service du tramway, a estimé que les services rendus aux Blagnacais, et notamment aux associations, par ce service public ne seraient plus assurés et que la Régie serait en quelque sorte privatisée. Il s'est également inquiété du sort réservé au personnel.

S'inspirant d'un vœu condamnant la privatisation de la Poste, rédigé par les élus communistes et adopté par le conseil municipal, **Monsieur LEONARD** a lu un texte s'élevant contre ce qu'il a estimé être la privatisation de la Régie des Transports et a demandé qu'il soit adopté par l'assemblée.

MONSIEUR LE MAIRE a refusé, cette question n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur TEJEDOR a rendu hommage au professionnalisme de l'ensemble des agents de la régie et a précisé que la compétence « transports urbains » étant une compétence exercée par les communautés urbaines, avec la mise en service du tramway, la Ville de Blagnac ne peut continuer à les assurer.

En résumé, **Monsieur TEJEDOR** a clarifié les points suivants :

- des prestations – comme par exemple les « Caouéquines » - seront développées par la Régie des Transports en liaison avec les lignes d'autobus et avec le tramway gérés par TISSEO ;
- les transports occasionnels qui relèvent du marché privé, feront l'objet de marchés qui seront suivis par la cellule administrative de la Régie ;
- les chauffeurs titulaires seront réaffectés et les chauffeurs contractuels (au nombre de 4) seront aidés dans leur recherche d'emploi.
- les accompagnatrices continueront à prendre en charge les enfants - notamment ceux âgés de moins de six ans (obligation légale) - qui utiliseront les transports scolaires, transports qui relèvent de la compétence du Conseil Général.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE SOULEVEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVÉ LA SEANCE A 21H.**

LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.

LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HÔTEL DE VILLE DÈS SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.